

LE DIAGNOSTIC EN BREF

Il est réalisé par un bureau d'études spécialisé en risque inondation

ETAPE 1



Prise de rendez-vous en remplissant le formulaire en ligne

ETAPE 2



Le diagnostiqueur vient à votre domicile à la date convenue
Réalisation du diagnostic de votre logement (1h30/2h00)

ETAPE 3



Rendu du rapport de diagnostic au bénéficiaire

ET ENSUITE ?

Vous décidez librement de réaliser ou non les travaux

Jusqu'à 80% de subventions pour la réalisation des travaux

Accompagnement pour la demande de subventions

INCRIVEZ VOUS !

Pour convenir d'une date de diagnostic

Remplissez le formulaire en ligne en vous connectant à l'adresse www.epagehuca.fr

ou en flashant le QR CODE ci-dessous



CONTACTEZ NOUS



04 42 62 85 73

(coût d'un appel en France métropolitaine)



MON HABITATION EST ELLE PREPAREE EN CAS D'INONDATION ?



DISPOSITIF INOND'ACTION

DIAGNOSTIC INONDATION
GRATUIT ET CONFIDENTIEL
DE
VOTRE LOGEMENT



Réaliser un diagnostic chez moi : pour quoi faire ?

- Connaître mon exposition aux inondations
- Identifier les points de vulnérabilité de mon logement
- Réduire les dommages et leur coût en cas de crue
- Mettre mon foyer en sécurité
- Débloquer des aides financières pour la réalisation des travaux

GRATUIT

Entièrement financé par des aides publiques (PAPI Huveaune Aygalades)

CONFIDENTIEL

Ne donne lieu à aucun contrôle ou démarchage commercial

VALORISABLE

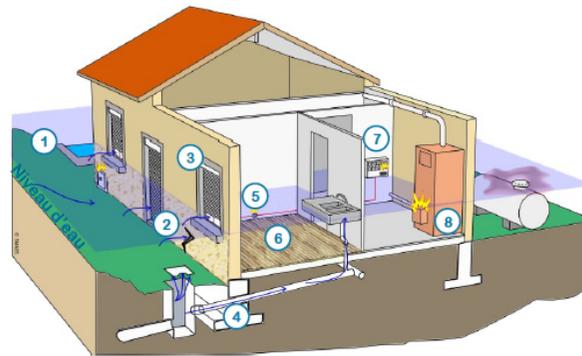
Le diagnostic et aménagements peuvent valoriser votre bien

PERSONNALISÉ

Adapté et personnalisé à votre logement

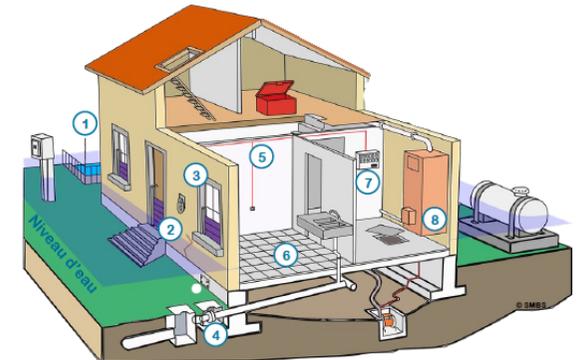
Quels avantages des mesures/travaux pour réduire la vulnérabilité de mon logement ?

Sans mesure de protection



1. Piscine invisible si submergée : risque de chute
2. Entrées d'eau : fissures, fenêtres, portes...
3. Volets électriques bloqués : évacuation difficile
4. Remontées d'eau par le réseau d'assainissement
5. Endommagement du réseau électrique
6. Détérioration des sols ou murs sensibles à l'eau
7. Endommagement du compteur électrique et risque d'électrocution s'il n'est pas aux normes
8. Détérioration des équipements de chauffage de l'air ou de l'eau : temps de séchage plus long après l'inondation

Avec mesures de protection



1. Balisage en hauteur de la piscine
2. Obstruction des entrées d'eau : batardeaux, colmatage des voies d'eaux (fissures, gaines...)
3. Pose de commande manuelle de secours pour volets électriques
4. Pose de systèmes d'obturation de refoulement des eaux usées
5. Rehausse du réseau électrique
6. Pose de matériaux résistants à l'eau au sol ou sur les murs (carrelage...)
7. Mise hors d'eau et aux normes du compteur électrique (différentiel) et séparation de la partie inondée du réseau électrique du reste
8. Rehausse ou protection des équipements de chauffage de l'air et de l'eau

**INSCRIPTIONS ET CONTACTS
AU DOS DE LA PLAQUETTE**